



LES nouvelles

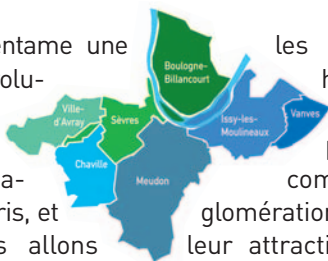
DE VAL DE SEINE

EMPLOI, HABITAT SOCIAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, VOIRIE, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT, COLLECTE SÉLECTIVE, ÉCLAIRAGE PUBLIC...

Franchissons ensemble

UNE NOUVELLE ÉTAPE

À l'heure où s'entame une réflexion sur l'évolution de notre région capitale et sur l'organisation du Grand Paris, et alors que nous allons devoir innover et nous adapter sur un fond de crise mondiale, nous avons estimé que le moment était venu de préparer une nouvelle étape pour notre communauté d'agglomération.



les communes sont homogènes, le poids géographique des deux communautés d'agglomération est équivalent, leur attractivité économique est forte et complémentaire, leurs taux de taxe professionnelle sont mesurés. Ensemble, nous bâtissons un projet collectif en mettant en valeur les atouts et les différences de chaque commune c'est à dire en préservant la gestion de proximité.

Sur chaque rive de Seine, deux communautés d'agglomération réalisent depuis cinq ans, de nombreux projets et actions de qualité : Arc de Seine avec Chaville, Issy-Les-Moulineaux, Meudon, Vanves, Ville d'Avray et Val de Seine avec Boulogne-Billancourt et Sèvres.

Les sept communes ont acquis chacune dans leur inter-communalité une expérience de travail en commun et développé un bassin de vie cohérent et équilibré, aux caractéristiques similaires. Les compétences déléguées par

Une communauté d'agglomération forte de 300 000 habitants et comptant 1,3 milliard d'euros de base de taxe professionnelle est un interlocuteur incontournable au niveau régional et un partenaire majeur du Conseil général. Les perspectives de développement de notre secteur en connexion directe avec La Défense, le pôle de Saclay et Paris nous placent dans une position stratégique. Nous serons plus forts pour maîtriser notre avenir.

Cette nouvelle communauté



De gauche à droite : Hervé Marseille, Maire de Meudon, Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, Jean-Jacques Guillet, Maire de Chaville, Député des Hauts-de-Seine, Patrick Devedjian, Président du Conseil général des Hauts-de-Seine, François Kosciusko-Morizet, Maire de Sèvres, Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, Pierre-Christophe Baguet, Président de la communauté d'agglomération Val de Seine, Député-Maire de Boulogne-Billancourt, Denis Badré, Sénateur-Maire de Ville-d'Avray, André Santini, Président de la communauté d'agglomération Arc de Seine, Maire d'Issy-les-Moulineaux, Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, Bernard Gauduchau, Maire de Vanves.

d'agglomération remplacera les deux précédentes inter-communalités et aura pour vocation de redistribuer les ressources et élargir les synergies. Notre volonté est d'améliorer le sort de chacun en renforçant l'action pour l'habitat, en optimisant encore plus les transports, en élargissant l'accès de tous à des équipements culturels et sportifs de qualité, en soutenant l'attractivité économique et en préservant le poumon

vert que constitue ce territoire. Après avoir consulté nos assemblées respectives, nous consacrerons les mois qui viennent à préparer le fonctionnement de la nouvelle intercommunalité.

Nous souhaitons construire un territoire moderne et innovant qui réponde aux attentes de nos concitoyens en leur aménageant des conditions de vie plus agréables encore, pour un avenir durable.

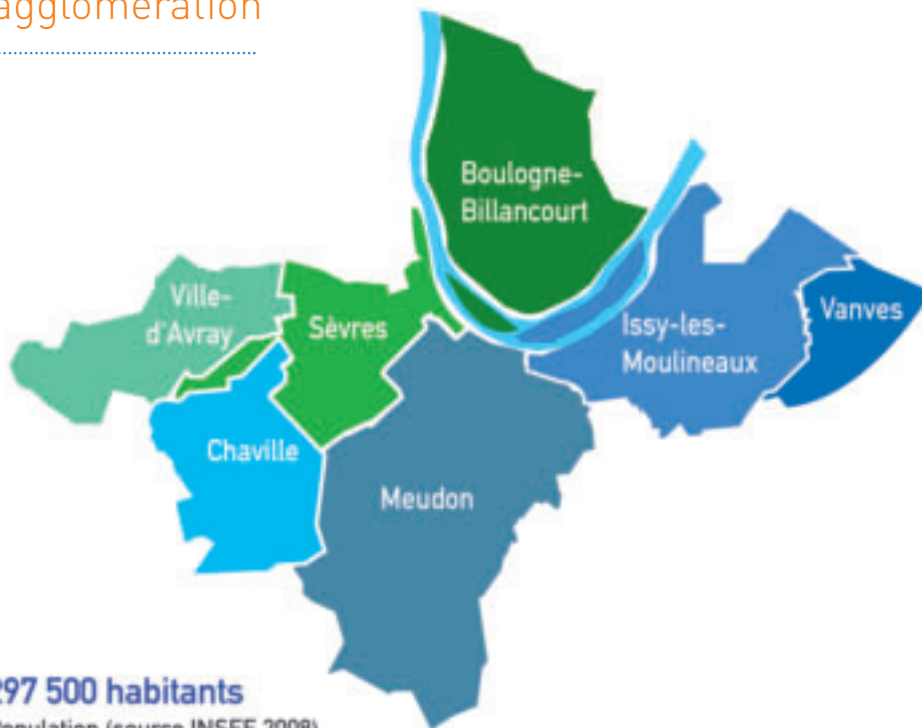
Fusion d'Arc de Seine

PROCHAINEMENT, UNE SEULE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

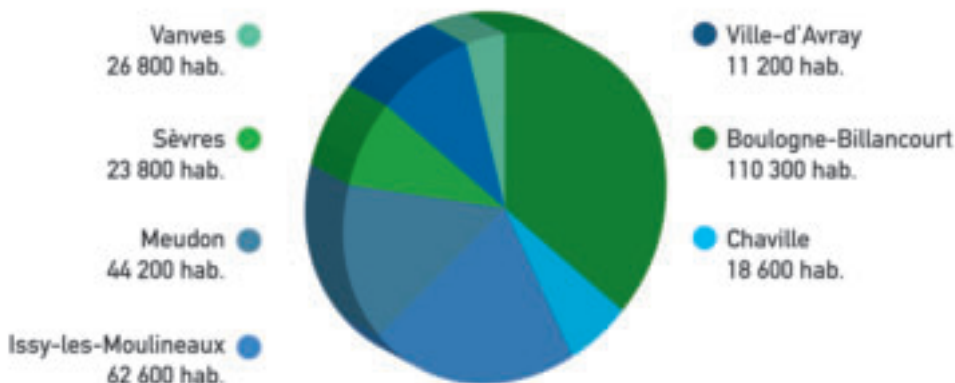
Les contours d'une nouvelle agglomération se préparent pour les habitants d'Arc de Seine et Val de Seine, avec la fusion de leurs deux intercommunalités. Les sept communes qui les constituent sont liées par un passé historique remarquable, un patrimoine vert exceptionnel. Elles s'inscrivent toutes dans une mutation urbaine et économique forte.

CARTE D'IDENTITÉ

de la future communauté d'agglomération



→ **297 500 habitants**
Population (source INSEE 2008)



- **32,38 km²** dont **34 %** de forêts et d'espaces verts
- Superficie en hectares (ha)
 - * Boulogne-Billancourt 616 ha.
 - * Chaville 355 ha.
 - * Issy-les-Moulineaux 450 ha.
 - * Meudon 990 ha.
 - * Sèvres 319 ha.
 - * Vanves 153 ha.
 - * Ville-d'Avray 353 ha.
- **137 982 résidences principales**, dont 24 840 logements sociaux
- **160 000 emplois**
- **20 000 entreprises**
- **30 gares** (Métro, RER, SNCF, transilien)
- **2,5 millions de m² de bureaux**
- **285 km de voirie**
- **256,2 km de réseau d'assainissement**
- **4,78 % de taux de chômage** (au 30 juin 2008) (Val de Seine et Arc de Seine)
- **Taxe professionnelle**
 - * Arc de Seine 12,71 %
 - * Val de Seine 9,16 %
- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**
 - * Arc de Seine 4,06 %
 - * Val de Seine 4,64 %

et Val de Seine

LE DYNAMISME D'UN NOUVEAU TERRITOIRE

Déjà se dessine l'identité de la future communauté d'agglomération, forte des sept villes qui la constitueront.

UN RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN

Avec 30 gares et stations desservies par trois lignes sur le réseau Transilien, cinq lignes de métro, le T2, six réseaux de bus locaux, la couverture en transports du territoire en commun est un atout majeur.

LE POUMON VERT DE LA PETITE COURONNE

Sur 3 238 ha de superficie totale, 36% du territoire sont constitués de forêts, parcs, jardins et squares.

UNE ÉCONOMIE PUISSANTE ET INNOVANTE

La future communauté d'agglomération constituera un pôle d'attractivité économique fort avec 160 000 salariés, 2 500 000 m² de bureaux et 1,3 milliard d'euros de base de taxe professionnelle. Le dynamisme de ce territoire repose sur la nouvelle économie : médias télévisés français, groupes dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication, autres technologies et un tissu dense de toutes petites, petites et moyennes entreprises.

UNE LARGE DIVERSITÉ D'HABITAT

Avec 137 982 résidences principales et 24 840 logements sociaux, le territoire de la nouvelle communauté d'agglomération comprend des types d'habitat très diversifiés (accession, location, logement social, etc.). Dans le cadre d'un Programme local de l'habitat (PLH), Arc de Seine a programmé, sur six ans, 300 nouveaux logements sociaux par an et Val de Seine 325 logements. La priorité est donnée au logement intermédiaire sur la Zac Seguin-Rives de Seine de Boulogne-Billancourt.

DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE

Le réseau d'associations sportives de la future communauté d'agglomération offre une large diversité de disciplines. Déjà des équipements intercommunaux existent comme le parc nautique de l'île de Monsieur à Sèvres ou le palais des sports Robert Charpentier à Issy-Les-Moulineaux.

Viendront s'ajouter de nouveaux équipements à l'échelle de l'agglomération comme les 12 ha du complexe sportif Marcel Bec à Meudon. Le sport de compétition, comme par exemple l'équipe de handball féminine labellisée haut niveau communautaire par Arc de Seine, trouvera un soutien plus large.

UNE VIE CULTURELLE DENSE ET ACCESSIBLE À TOUS

Chaque ville développe une vie culturelle et des créations de qualité en s'appuyant sur un patrimoine historique et des équipements variés. Déjà les cinq conservatoires d'Arc de Seine travaillent en réseau, auquel les conservatoires de Sèvres et Boulogne-Billancourt pourront se rallier. L'unicité des tarifs et l'étendue du choix des enseignements ne pourront que progresser. Le Cube, premier centre de création numérique à Issy-Les-Moulineaux, ou le pôle multimédia de l'espace Landowski pourront s'ouvrir à des partenariats enrichissants pour les sept villes.

UNE QUALITÉ DE VIE PARTAGÉE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis plusieurs années, les deux communautés d'agglomération sont engagées dans des démarches de développement durable qui seront utiles pour réaliser un agenda 21 communautaire. Des outils existent déjà : Arc de Seine Energie, l'agence locale de l'énergie labellisée par l'Union européenne, la Maison de la Nature, les cartographies du bruit et de l'air. L'application systématique des normes de Haute Qualité Environnementale sur les constructions en Val de Seine, l'incitation à l'utilisation des énergies renouvelables en Arc de Seine sont des expériences mutualisables. L'extension du réseau Vélib hors de Paris, le plan Vel'abri du conseil général, la mise en œuvre des déchèteries mobiles sont en cours de réalisation et autant d'atouts pour le développement durable du territoire.



PLUSIEURS MOIS DE PRÉPARATION

Les sept villes vont s'atteler à la préparation du fonctionnement futur de leur nouvelle communauté d'agglomération.



→ LES FUTURES ÉTAPES

La fusion d'Arc de Seine et Val de Seine pourrait intervenir à la mi-2009 ou au 1^{er} janvier 2010. L'année 2009 sera consacrée à la préparation du rapprochement des collectivités, dans l'intérêt des communes membres et dans le respect des agents territoriaux qui y travaillent.

Un arrêté du Préfet fixera la liste des collectivités publiques qui devront se prononcer sur le projet de fusion : le conseil municipal des sept communes et les assemblées des deux communautés d'agglomération. Ils devront se prononcer également sur la répartition des sièges au nouveau conseil de communauté. La fusion ne sera décidée par arrêté préfectoral qu'après l'accord des conseils et organes délibérants.

→ DÉFINIR LES STATUTS

Actuellement, Arc de Seine compte 54 élus et Val de Seine 30 élus. Combien d'élus comptera la future assemblée communautaire ? Comment seront représentées les minorités ? Qui présidera l'assemblée ? Sous réserve du vote du nouveau conseil communautaire, le maire de la ville la plus importante, semble le plus

indiqué pour présider cette nouvelle communauté, avec à ses côtés un bureau constitué des six autres maires.

→ TRANSFÉRER LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

La loi confère des compétences obligatoires aux communautés d'agglomération : l'aménagement du territoire, les transports, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, le développement économique. Jusqu'ici exercées respectivement par Arc de Seine et Val de Seine, elles seront transférées d'office à la nouvelle communauté d'agglomération, ainsi que les compétences optionnelles.

Ces compétences comme la gestion de l'eau ou la lutte contre les pollutions seront transférées à la nouvelle intercommunalité sur l'ensemble de son périmètre ou restituées aux communes.

Les deux communautés devront harmoniser leurs choix dans un certain nombre de domaines. Sèvres et Boulogne-Billancourt avaient choisi de transférer le stationnement et les espaces verts à Val de Seine, qui ne sont pas des compétences communautaires d'Arc de Seine ; inversement, l'éducation artistique était

une compétence communautaire pour Arc de Seine et ne l'est pas pour Val de Seine. Les communes devront ensuite évaluer le coût des compétences qu'elles transfèrent pour calculer la dotation de compensation communautaire qu'elles toucheront en retour. De même, elles devront décider quelle part du budget de la nouvelle communauté sera allouée pour la dotation de solidarité communautaire qui leur sera versée.

→ ORGANISER LES SERVICES

En réunissant deux communes, Val de Seine fonctionnait de façon déconcentrée avec des agents des services communaux mis à sa disposition. Grâce à ce choix politique, la création de la communauté d'agglomération n'a pas engendré d'augmentation des effectifs.

Arc-de-Seine, avec cinq communes adhérentes, a constitué dès le début une structure pour son administration territoriale. La réunification de sept communes pourra s'appuyer utilement sur cette double expérience communautaire afin de préserver prioritairement la gestion de proximité.

Réussir son ENTRETIEN

La Maison des Entreprises et de l'Emploi et l'ESC@LE organisent à Sèvres la troisième édition de la semaine de préparation à l'entretien. Cette formation pour réussir ses entretiens professionnels s'adresse aux Boulonnais et aux Sévriens, demandeurs d'emploi, à la recherche d'un stage ou étudiants devant préparer des examens, des concours Ils rencontreront des professionnels de l'emploi et utiliseront les techniques de l'improvisation théâtrale. Six ateliers sont proposés, à raison d'un par jour :

- la communication verbale et non-verbale

- l'entretien téléphonique
- l'espace de parole et photolangage
- la présentation 3 minutes
- la simulation d'entretien individuel
- le bilan.

Il est fortement conseillé d'assister à l'ensemble des ateliers. Inscriptions obligatoires à :

L'ESC@LE, 51, Grande Rue à Sèvres, tél. : 01 49 66 03 06
LA MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI, 12, rue Lecointre à Sèvres, tél. : 01 49 66 23 00

3^e ÉDITION DE LA SEMAINE DE PRÉPARATION À L'ENTRETIEN
 DU LUNDI 26 AU SAMEDI 31 JANVIER 2009
 À LA MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DU VAL DE SEINE ET À L'ESC@LE À SÈVRES

